

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 14 (1880)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bloc, auquel on avait donné le nom d'Hôtel des Neuchâtelois.

Quelques semaines avant sa mort mon père avait encore pu faire une course à Interlaken et au Teutenberg. Là, il lui fut donné de revoir encore ses chères Alpes, dans toute leur splendeur. En face de ce spectacle, il s'écria : "Qu'elles sont belles, mais c'est la dernière fois que je les vois".

Cher Monsieur, je termine en vous demandant pardon d'avoir été si long, Je crains d'avoir un peu abusé de la patience de vos lecteurs. L'amour filial sera mon excuse. Permettez-moi cependant de finir par ces mots d'une lettre de M. le professeur Schimper, de Strasbourg.

"Votre père était de ceux pour qui la science n'est pas seulement une affaire de savoir, mais aussi un besoin du cœur; pour lui la botanique était une science aimable et pleine de poésie." A ces paroles si vraies, j'ajouterai un vœu: Quisse notre jeunesse comprendre de plus en plus cette poésie de la science de la nature; puisse-t-elle entrevoir combien cette étude peut parler au cœur et à l'intelligence, comme elle peut être une ressource dans les moments où la vie paraît d'être, si du moins on sait y voir autre chose que l'œuvre inconsciente d'un aveugle hasard.

Agreez, Monsieur le Rédacteur, etc
Neuchâtel, 31 décembre 1879.

Paul Godet pr.
président du Club jurassien.

Gels antérieurs du lac.

17^e siècle. Au commencement de l'an 1608, le froid fut si violent que tous les lacs et les rivières de la Suisse gelèrent et cela à un tel point qu'on pouvait les traverser à pied sec.

Le 1^{er} février 1624, le lac de Neuchâtel gela sur ses bords; la bordure de glace mesurait 400 pas de largeur.

Dans les mois de janvier et février et au commencement de Mars de l'année 1660, il fit des froids si violents que plusieurs lacs de la Suisse gelèrent et furent longtemps dans cet état.

Le 25 janvier 1695, le lac de Neuchâtel gela d'un bout à l'autre, tellement qu'on pouvait y circuler de tous côtés, même avec des traîneaux chargés et attelés de chevaux comme cela arriva en divers lieux. Plusieurs jeunes gens le traversèrent le 31 janvier et entre'autres deux bourgeois de Neuchâtel, Jean Frédéric Tury et Jean Depierre, qui couchèrent à Portarban, d'où ils revinrent le lendemain à Neuchâtel. Ils assurèrent qu'ils avaient compté les pas depuis Neuchâtel à Portarban et qu'il y en avait 11544. Ceux de St. Blaise, au nombre de 60 hommes allèrent faire l'exercice environ 1000 pas en avant, et y firent des décharges. On remarquait à environ 200 pas loin de la ville, une trace rouge comme du sang et longue de plus d'une lieue. (Annales de Boyve)

I^{er} Rameau de Sapin.

Neuchâtel, le 1^{er} juin 1880.

Ce journal paraît une fois par mois. On s'abonne au prix de fr. 2.50 par an chez M. le Dr Guillaume à Neuchâtel.

Pétition des poissons au Conseil fédéral.

Monsieur le Président et Messieurs.

Les oraisons neuchâteloises par l'organe du Rameau de Sapin ont adressé une requête au Grand Conseil de leur Canton, pour lui demander protection, au moins un jour par semaine, le Dimanche des chrétiens. Lorsqu'on qu'étrangers à toutes confessions religieuses ces amphibies n'en adorent pas moins le Créateur à leur manière, et ils estiment qu'il ne les a pas créés uniquement pour se faire tuer et manger par les hommes, ces destructeurs de tout être vivant à commencer par eux-mêmes.

Permettez donc très honorés Messieurs, à un merle d'eau, un cénacle d'être l'avocat d'une classe d'infortunés privés de la parole, avec lesquels il est en faisable union, sans se manger l'un l'autre. Vous avez fait une loi sur la chasse et la protection des oiseaux utiles, mais votre loi sur la pêche ne protège pas assez les innocents et utiles poissons qui ne demandent rien à l'homme, qui vivent dans un élément dont il ne peut rien tirer que leur chair délicate. Sans eux, l'eau serait improductive. Mais Dieu n'a laissé aucune partie de l'univers sans habitants. Il a donné à chaque espèce sa mission et une de celles du poisson consiste à rendre des services à l'homme, en contribuant puissamment à détruire les insectes qui ravagent les récoltes. Le poisson en mange journellement des myriades qui tombent dans l'eau ou qu'il happe lestement lorsqu'ils s'approchent de la surface. Mais ces services quotidiens sont méconnus, le mépris de mes clients ne leur permet pas de faire des réclames dans les journaux et ceux-ci ne leur envoient pas de reporters.

Votre loi sur la pêche interdit bien l'action meurtrière des pièges à ressort, du trident, du harpon, des armes à feu, des cartouches explosibles, mais tous ces engins ne protègent que les gros poissons, la noblesse poissonnière tandis que le menu fretin reste exposé à tous les horribles supplices du harpon maudit, qui lui déchire la bouche, lui arrache parfois la langue et lui interdit à jamais de prendre aucune nourriture, ensuite que s'ils échappent au pêcheur et à la casserole, c'est pour mourir de faim, après une longue agonie.

Vous avez défendu de barrer les rivières avec des filets et ordonné de

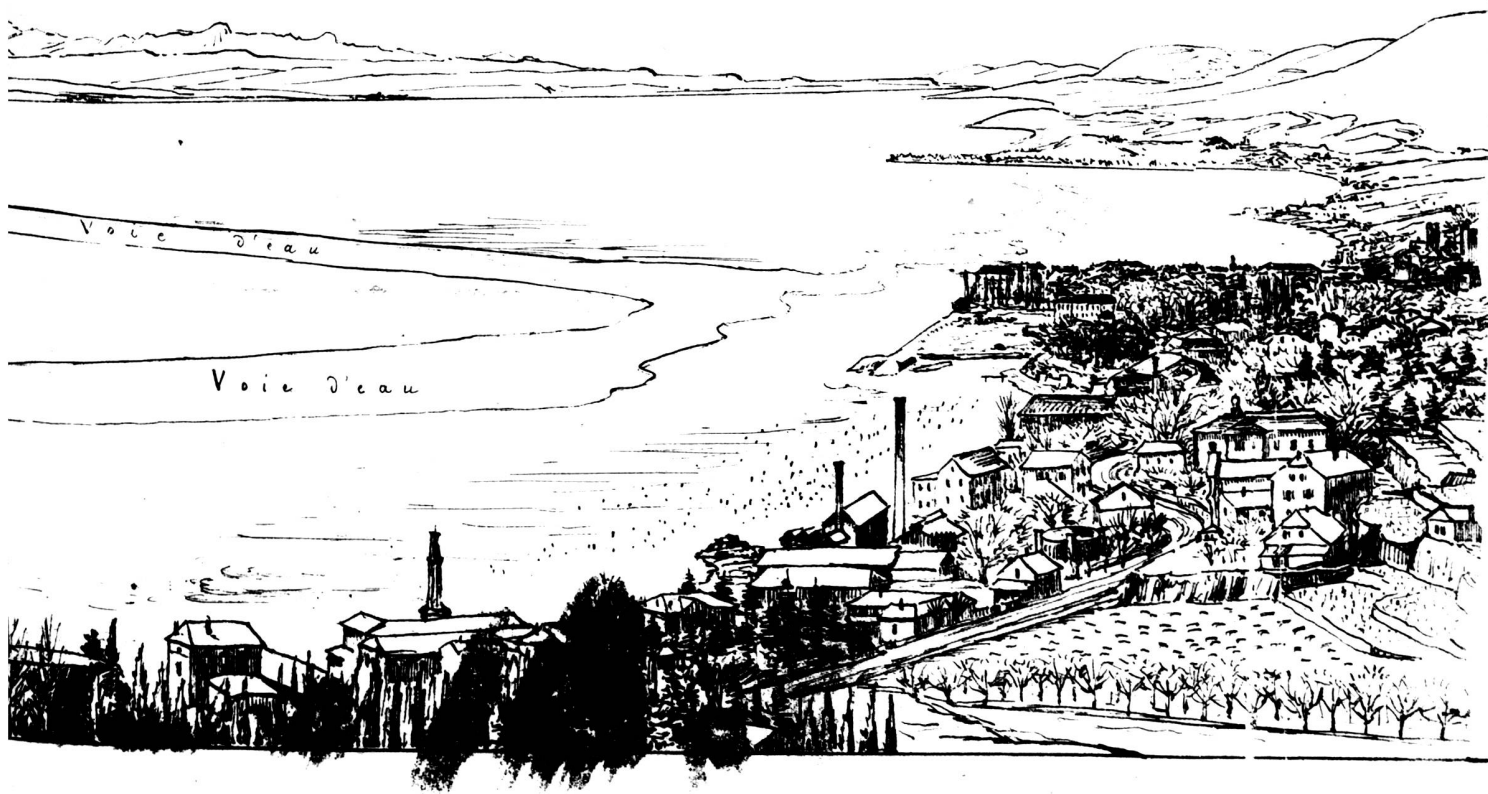
Vue du lac gelé, prise du sommet du Mail,
le 9 février 1880.



ménager aux poissons un passage près des usines ou de leurs écluses ; mais les turbines éludent la loi ; elles absorbent toute l'eau des rivières, elles ferment toute issue, même à la bruite la plus audacieuse.

Tous permettent la pêche à la ligne, en tout temps, dans les plus petites rivières, de telle sorte que les hameçons se croisent sur leur lit trop étroit et que les poissons ne peuvent plus éviter les pêcheurs occupant les deux rives. Ces barbares ont rapetissé leurs hameçons pour prendre jusqu'aux goujons. Pendant toute l'année ils fouillent les champs et les frises le long des rivières ils établissent des sentiers, coupent les arbres qui les gênent, restent invisibles surtout à la police et leur multitude détruit plus de poissons et cause plus de dégâts que tous les pêcheurs attirés. Tous les jours de la semaine, et surtout les dimanches et fêtes, ces héros sans plumes, parcourent les bords des cours d'eau. Aucun poisson n'est trop petit pour eux ; la jeunesse imprudente mord surtout à l'appât du maudit hameçon et elle périt misérablement, avant d'avoir l'âge de se reproduire. Les rivières et ruisseaux se dépeuplent, leurs rives seules sont foulées par les pêcheurs à la ligne, qui se disputent le dernier goujon.

Cependant c'est dans ces petits cours d'eau, que chaque espèce de poisson vient déposer ses oeufs à la saison qui lui est propre, dans l'espoir de s'y multiplier selon la loi naturelle. Mais vain espoir, les poissons d'un an mordent déjà à l'hameçon et si l'on visitait les barils des pêcheurs on trouverait peu de



poissons qui aient la mesure légale.

De grâce, très honorés Messieurs, prenez pitié de notre détresse; laissez pêcher à la ligne dans les grandes rivières et les lacs où il y a de la place pour vivre et chasser aux engins des pêcheurs, mais délivrez-nous des pêcheurs à la ligne dans les petites rivières et ruisseaux, afin que nous puissions remplir le but de la nature, nous multiplier et nous permettre d'envoyer ensuite nos colonies dans les lacs et les grandes rivières. Votre tolérance a dépeuplé tous les petits cours d'eau, les fleuves et les lacs en éprouvent le contre-coup, et bientôt vous ne pourrez plus voir sur votre table nos belles truites mouchetées, nos ombres de rivière à la nageoire dorsale quadrillée de rouge et de noir. Ces dernières ont presque totalement disparu et le hameçon seul les a détruites, car l'ombre ne se prend pas dans le filet ou la nasse.

Ces petits cours d'eau sont déjà exposés à être empoisonnés par les résidus des fabriques, le chlore de soude, la dynamite et autres substances vénéneuses, jadis inconnues, et qui tuent actuellement jusqu'aux chabots et aux écrevisses cachées sous les pierres.

De grâce, Messieurs, prenez pitié de la population des petites rivières, éloignez d'elles les pêcheurs à la ligne, protégez les innocents poissons que ces cours d'eau nourrissent et qui vous enient merci par l'organe d'un humble merle d'eau, devenu leur avocat par compassion pour leur infortune.

Si vous défendez la chasse le Dimanche aux chasseurs, faites en au moins de même aux pêcheurs qui, avec eux et tous ensemble par désœuvrement, font le mal devant le Seigneur.

Le gel du lac en 1695. Le vendredi 25 janvier 1695 le lac de Neufchâtel par un temps calme sans vent, a commencé à geler et il a toujours augmenté à geler plus avant, donc le jeudi 31. dit, le Sr. Jean Frodric purg confiseur, et le Sr. Jean de Pierre chapelier, tous deux de cette ville ont passé à pied sec sur la glace ce dit jour droit à Port alban; et demi heure après, ont aussi traversé ledit lac à pied sec sur la glace, qui sont le Sr. Nicolas Hensely M^{re} cordonnier, et Abram Ron charpentier, aussy bourgeois de cette ville, sans scavoir qu'il y en eut desjà des passés; donc ils se sont tous rencontrés à la couchée audit Port alban; et le lendemain ils sont revenus sur leurs pas en toute sèreté, puis que pour la foire de Chandelour de cette ville, on a traversé le dit lac avec plusieurs traineaux, quoy que ce ne fut qu'à bras, sans boeufs ny chevaux, et on a mesuré la glace en divers endroits, on a trouvé qu'elle a environ 9 poncees d'épaisseur, et le 14 février suivant par un souffle ou gonfle, qui s'est fait sous la glace, il est sorti un tas de glaçons que le bout du port en a été renversé, et le dit morceau de glaçons était de hauteur et largeur d'une moitié maison. Environ le 24 fèv. le lac a esté tout rompu et dégelé d'une nuit par un vent sans faire aucun mal ny domage Par la Grace de Dieu. (Extrait du Journal de P. Rumm, bourgeois de Neuchâtel).